Première Conférence des ministres chargés de la réduction des risques de catastrophe du Pacifique

14–16 septembre 2022

Nadi (Fidji)

Réunion hybride : en présentiel et à distance

SÉANCE 6

PRÉSENTATION DU SUJET	
Intitulé	**Développement tenant compte des risques : améliorer la cohérence dans la gestion des risques climatiques et des risques de catastrophe**
Coordination	Mosese Sikivou, Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique Courriel : moseses@forumsec.org Amini Delaisainiai, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) Courriel : aminisitai.delaisainiai@undp.org Prishika Nadan, Gouvernement des Fidji Courriel : prishika.nadan@govnet.gov.fj
Animation des débats	À déterminer
Organismes d'appui	• Secrétariat général du Forum des Îles du Pacifique • PNUD
Contexte	Afin de pouvoir faire face aux conséquences des catastrophes causées par les aléas géologiques et liés au changement climatique, les pays insulaires océaniens ont approuvé le « Cadre en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique : Une approche intégrée de l'action climatique et de la gestion des risques de catastrophe 2017–2030 » (CDRP), qui a été entériné par les chefs d'État et de gouvernement des pays océaniens en 2016. Ce cadre fournit à différents groupes de parties prenantes des orientations stratégiques de haut niveau, quant à la manière de renforcer la résilience au changement climatique et aux catastrophes par des actions qui contribuent au développement durable et y sont intégrées. Le CDRP a été adapté au niveau régional en réaction aux initiatives stratégiques menées au niveau national, ainsi que pour compléter et appuyer ces initiatives, l'objectif étant d'intégrer les aspects liés au changement climatique et aux catastrophes dans l'ensemble des processus de prise de décision et de gouvernance. Le but premier de l'intégration de ces aspects est de veiller à ce que les risques soient pris en compte dans l'ensemble du développement et à ce que les risques liés au climat et aux catastrophes ainsi que les questions de genre et l'inclusion sociale constituent des éléments fondamentaux de la planification, du financement et de la mise en œuvre du développement à tous les niveaux. Des progrès significatifs ont été accomplis dans la région pour ce qui est de la prise en compte des risques dans les approches du développement. Les Tonga,

	les Îles Salomon et les Fidji font partie des pays qui ont obtenu des résultats grâce à une réforme institutionnelle substantielle, consistant notamment en la mise en place d'unités de résilience au sein des ministères responsables des finances. Le rôle de ces unités est de veiller à ce que les processus nationaux de planification et de budgétisation tiennent compte des risques, en mettant en place des réseaux de coordination et des partenariats entre organismes publics et en faisant en sorte que les acteurs du développement soient demandeurs et utilisateurs d'informations sur les risques. Cette démarche conduit également à la mobilisation de nouvelles sources de financement pour le renforcement de la résilience. Au niveau local aux Fidji, la conception, la mise en œuvre et la gestion des projets d'intérêt collectif, tels que la construction de routes et de sentiers, ont considérablement évolué. Bien que des progrès aient été accomplis, il demeure nécessaire de renforcer le soutien politique, et ce, pour plusieurs raisons. Le fait que les discussions sur le changement climatique et celles sur les risques de catastrophe soient menées séparément aux niveaux mondial et régional malgré des liens manifestes entre les deux enjeux complique l'adoption par les pays d'une approche programme, qui permettrait de tenir compte de l'ensemble des risques dans le développement. Les chefs d'État et de gouvernement des pays océaniens sont prompts à s'exprimer sur les effets du changement climatique et les mesures à prendre pour les atténuer. Cependant, une moindre importance est accordée à l'adoption de démarches intégrées dans un contexte océanien et il manque l'impulsion politique qui permettrait d'établir les partenariats et les mécanismes de coordination et de financement nécessaires pour appuyer de telles démarches. Les petites économies insulaires ont particulièrement besoin d'approches intégrées, car il est primordial qu'elles puissent optimiser leurs capacités et leurs ressources limitées en combinant les efforts déployés pour réduire leur vulnérabilité, leur exposition, et donc leurs risques. L'adoption de démarches intégrées est d'autant plus pertinente que certaines causes profondes des risques liés au changement climatique et des risques de catastrophes sont similaires, telles que la pauvreté et l'inadéquation des infrastructures et des services. En l'absence d'une démarche intégrée, les petites administrations océaniennes s'éparpillent et perdent du temps, et il leur faut plus de ressources pour insuffler un changement et mobiliser des moyens adéquats en cas de catastrophe. L'adoption d'une approche de développement intégrée ou tenant compte des risques permet de rendre l'ensemble du développement plus durable et plus résilient. Les agents chargés de l'élaboration des politiques, de la planification et des aspects techniques ont besoin d'un appui politique. Une impulsion politique est également nécessaire pour accroître la sensibilisation et lancer et/ou inspirer l'adoption de démarches intégrées aux niveaux national, sectoriel, local et communautaire.
Description	L'objectif ici est de veiller à ce que les ministres soient pleinement au fait de l'importance d'adopter une démarche de développement tenant compte des risques. Il s'agit également de les inviter à soutenir la consolidation des démarches intégrées déjà en place pour le renforcement de la résilience face au changement climatique et aux catastrophes aux niveaux national et infranational. Deux exposés sont prévus : une présentation technique sur le concept de développement tenant compte des risques, l'utilisation d'informations sur les

	risques par les acteurs du développement et le financement du renforcement de la résilience, suivie d'un bref point sur les initiatives tenant compte des risques déjà lancées. Une initiative menée aux Fidji (éventuellement l'exemple d'une route agricole construite en tenant compte des risques dans la Division Nord) sera brièvement présentée aux ministres à titre d'exemple. L'accent sera mis sur l'importance d'aborder les différentes dimensions du risque ainsi que sur leur prise en compte dans la planification et le financement du développement. Les intervenants expliqueront aussi comment les aléas climatiques et géologiques, les questions de genre, l'inclusion sociale et les risques connexes ont été pris en compte. Ils pourront ainsi montrer concrètement comment fonctionne l'intégration et à quel point il est important d'examiner les risques selon une perspective multi-aléas dans le contexte du développement. L'animateur·rice posera ensuite une série de questions d'orientation aux ministres et aux autres parties prenantes : 1. Quels sont les progrès accomplis dans leurs pays respectifs s'agissant de la prise en compte des risques dans le développement ? 2. Qu'est-il possible de faire pour s'assurer que l'ensemble des politiques et pratiques de développement s'inscrivent dans une approche intégrée du développement tenant compte des risques ? 3. Quelles mesures prendre aux niveaux national et infranational pour appuyer et accélérer les efforts déployés ? L'animateur·rice recueillera les réponses des ministres et des autres parties prenantes, en vue de dégager un consensus sur la manière de promouvoir des initiatives de développement tenant compte des risques. Des questions d'approfondissement pourront être posées par l'animateur·rice pour alimenter le dialogue. Les résultats de ce débat contribueront à définir les engagements susceptibles d'être pris par les ministres.
Effets escomptés	▪ Les ministres comprennent mieux l'importance d'adopter une approche intégrée du développement tenant compte des risques. ▪ Des orientations claires sont énoncées quant aux mesures que peuvent prendre les ministres sur cette question.
Préparatifs des bureaux nationaux de gestion des catastrophes	Les directeurs des bureaux nationaux de gestion des catastrophes devront veiller à ce que les ministres disposent d'informations sur les points suivants : 1. Les objectifs, la portée et le point de mire d'initiatives de développement tenant compte des risques dans leur pays. Il peut s'agir d'initiatives menées au niveau national ou infranational. 2. Les difficultés entravant l'adoption d'approches intégrées du développement tenant compte des risques. 3. Ce qu'ils peuvent faire pour montrer la voie et améliorer/renforcer l'intégration et la prise en compte des risques dans le développement.